

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

*Londres, le 8 mai.* — Parmi les personnes qui ont rendu visite au duc d'Orléans, on remarque la duchesse de Wellington, le marquis de Lansdown, le lord chancelier et plusieurs des ministres. Le séjour de S. A. R. à Londres doit être d'un mois, beaucoup de fêtes se préparent en son honneur.

LL. MM. l'ont invité à une grande réunion qui doit avoir lieu sous peu de jours à Windsor.

— Le *Standard* annonce la prochaine arrivée du prince d'Orange à Londres.

— Le ministre belge a travaillé hier avec lord Palmerston au bureau des affaires étrangères.

— M. Millbanke, secrétaire de légation de M. Cartwright, notre ministre près de la diète de Francfort, est arrivé en ville, avec des dépêches pour lord Palmerston.

— Nous apprenons que sir J. Hobhouse a bien offert sa démission, mais que lord Grey ne l'a pas voulu accepter.

(Sun.)

— On mande de Deal, 7 mai :

— On apprend que sir Pulteney Malcolm remplace l'amiral Hotham dans le commandement de la flotte en station dans la Méditerranée. Il est parti cet après-midi pour Londres.

— Le bateau à vapeur *Des* partira immédiatement pour Portsmouth, pour prendre l'amiral Malcolm à bord pour Lisbonne.

— On dit que l'amiral Thompson est nommé au commandement de l'escadre combinée dans la mer Nord.

— Par suite de la faillite de MM. Makintosh et Co. Calcutta, la maison Richard Mackintosh, de Londres, a suspendu ses paiemens.

— Les dernières nouvelles d'Orporto annoncent que, depuis l'attaque de Monte Covello, il n'y a plus eu d'engagement entre les deux armées. Sur les instances de don Pedro, le maréchal Solignac gardera le commandement de l'armée, le ministre de la justice, Magalhaens, a été destitué.

— L'éditeur de la *Chronicle*, qui avait publié quelques articles contre le maréchal Solignac, tirés d'un écrit publié à Lisbonne, a été arrêté immédiatement et mis en prison. La rédaction du journal a été confiée à quatre commissaires.

— Le nombre des déserteurs de don Miguel augmente rapidement. Il a passé en revue l'armée assiégée le 20 avril, et les deux frères ont été long-temps en l'un de l'autre.

— On dit que dans peu le maréchal Solignac pourra reprendre l'offensive.

— Les nouvelles de la flotte ne sont pas aussi satisfaisantes. Les marins sont très-mécontents du retard qu'éprouve le paiement de leur solde qui, avec les intérêts, monte à 16,000 liv. Ils menaçaient de faire voile pour l'Angleterre, si l'on ne satisfaisait pas à leurs demandes; et l'escadre de l'amiral Sartorius a fait voile pour Vigo.

— C'est le bâtiment le *lord Cochrane*, et non lord Cochrane, qui est parti pour Oporto avec 520 soldats français.

— Les fonds brésiliens ont beaucoup monté à notre bourse; on attribue cette hausse à des remises de fonds pour le paiement de toutes les avances faites par les agens brésiliens à Londres.

— L'exploitation des mines d'or offre de grandes ressources au trésor du Brésil. Leur produit annuel est évalué à 8 millions de liv. st. Le gouvernement reçoit la moitié du produit de la plupart des mines à 15 0/0 du produit des autres.

— Dans la *chambre des pairs*, séance d'hier, une

pétition a été présentée par le duc de Sussex, de la part des habitans de Londres; on y demande des changemens aux lois criminelles, et l'abolition de la peine de mort.

*Du 9 mai.* — Le roi a tenu hier un lever où le duc d'Orléans a été présenté à S. M. par le comte Palmerston et le prince Talleyrand. Le roi et le duc se sont long-temps entretenus.

— Le duc d'Orléans a fait une visite au duc de Brunswick à son hôtel.

— La duchesse de Kent a donné hier un dîner au duc d'Orléans.

— Le prince de Leiningen, fils de la duchesse de Kent a débarqué hier à Douvres.

— Le vice-amiral sir Pulteney Malcolm, commandant en chef de l'escadre combinée, a amené hier son pavillon dans les Dunes.

— Hier une grande réunion des habitans de la paroisse de St-Marie, à Newington, a eu lieu, pour obtenir l'abolition des impôts sur les maisons et fenêtres.

— La menace faite par quelques journaux anglais, qu'on ne trouverait pas d'acquéreurs pour l'achat des biens saisis, pour refus de paiement de la taxe des portes et fenêtres, s'est réalisée à Birmingham. Une pareille vente ayant été annoncée, il s'est présenté une cinquantaine de curieux, mais pas un acquéreur.

— Ce matin, est arrivé le bateau à vapeur le duc de Liverpool, venant d'Ostende. Il avait à bord un courrier chargé de dépêches pour le ministre belge.

— Dans une lettre de son correspondant de Paris, le *Times* annonce que le *Moniteur* français contiendra sous peu de jours, dans sa partie officielle, l'acte de mariage de la duchesse de Berry avec le prince Ruffo Silla, napolitain de naissance.

— Hier et depuis quelques jours, les agens de don Pedro ont embarqué un grand nombre de recrues sur le bateau à vapeur à Rotherhithe. Le bateau à vapeur en a maintenant quelques centaines à bord, et on attend son départ demain pour Oporto. Aussitôt que les hommes viennent à bord, ils reçoivent des habits neufs. Les agens annoncent qu'ils sont prêts à prendre encore quelques centaines d'hommes dans les différens dépôts à Chelsea, Rotherhithe et Orchard-street. Il paraît qu'ils sont bien pourvus d'argent.

— Le choléra fait de grands ravages à Lisbonne en conséquence de quoi le commerce se trouve dans une inaction complète. Don Miguel cependant faisait les plus grands efforts pour réunir et équiper une flotte qui pourra mettre en mer dans quinze jours ou trois semaines, et se mesurer avec l'amiral Sartorius.

— L'amiral Sartorius avec la flotte a été forcé de retourner à Vigo, à cause du mauvais temps.

## FRANCE.

*Paris, le 10 mai.* — Le ministre des affaires étrangères a reçu ce matin un courrier extraordinaire venant de Constantinople par Vienne : on le dit porteur de la convention du sultan avec l'empereur Nicolas pour les préliminaires du traité à faire avec Mehemet-Ali : le secours de troupes que fournit la Russie est stipulé pour cinq ans, pendant lesquels il sera à la disposition de Mahmoud.

— Hier, à l'issue d'un conseil, deux courriers ont été expédiés, l'un pour St-Petersbourg, l'autre pour Constantinople.

— Les conférences diplomatiques ont continué

encore ce matin. MM. d'Appony, de Werther et Pozzo di Borgo sont venus successivement chez M. de Broglie.

— On assure qu'hier au matin le baron de Werther et le ministre de Hanovre ont eu une conférence avec M. le duc de Broglie. Des nouvelles de Francfort auraient éveillé l'attention du cabinet des Tuileries, et donné lieu à des explications. La cour de Berlin reprocherait au cabinet français d'avoir voulu contrarier son influence pour l'établissement de son système commercial avec les états secondaires.

— Lord Durham, qui est à Paris depuis quelques jours, a de fréquentes conférences avec M. l'amiral Rigny au ministère de la marine.

— On assure que le roi partira avant la fin du mois pour aller visiter les départemens de l'ouest de la France.

— Par ordonnance royale, du 27 avril, M. Dupin, président de la chambre des députés, a été nommé commandeur de la légion-d'honneur.

— On assure qu'hier, à l'hôtel de la présidence de la chambre, a été encore agitée la question des fortifications. Les généraux Subervic, Pelet, Fabvier et le maréchal Clausel, assistaient à la réunion. Il paraît que le maréchal Clausel a résumé l'expression la plus vraie, en disant que le projet de fortifier Paris contre la volonté prononcée des citoyens, était plutôt un acte d'*hostilité* que de *sûreté*.

— On se rappelle qu'aux termes du décret du 7 mars 1810, par lequel l'Université a été instituée, aucun membre de ce corps ne peut être révoqué que sur une délibération du conseil royal précédée d'une instruction régulière. Le conseil royal, n'ayant jamais destitué M. Dubois de ses fonctions d'inspecteur-général, s'était refusé à reconnaître la validité de la décision de M. Guizot en date du 5 mars dernier, et l'avait maintenu dans la jouissance de son traitement. L'illégalité que s'était permise le ministre à l'égard de l'honorable député est aujourd'hui complètement effacée, grâce à la fermeté du conseil : M. Dubois vient d'être chargé, comme inspecteur-général de l'université, de l'inspection des académies de Nîmes et de Montpellier. (*Temps*.)

— Le *Nouvelliste* annonce que M. le ministre de l'instruction publique, qui avait conservé à M. Dubois (de la Loire-inférieure) son traitement, vient de le rappeler aux fonctions d'inspecteur-général des études, en faisant cesser l'effet de l'arrêté du 5 mars dernier.

— La loi sur l'organisation du conseil d'état doit être présentée cette semaine à la chambre des pairs.

— Il paraît que le gouvernement russe se relâche un peu des mesures de rigueur qu'il avait prise pour empêcher les sujets russes de venir en France. Depuis quelques jour il est arrivé à Paris un assez grand nombre de Russes; mais tous sont ici incognito et sous des noms supposés.

— On annonce pour le 20 de ce mois, l'ouverture de conférences commerciales à Mayence. Toutes les questions de douanes entre la France et les états allemands y seraient débattues.

— C'est par erreur que divers journaux ont annoncé que les recherches chimiques faites sur les débris du cadavre découvert dans la maison de la rue de Vaugirard, n<sup>o</sup> 18, avaient fait reconnaître dans ces débris des traces de substances vénéneuses. Ces recherches, confiées à MM. Orfila, Barruel, Chevalier Boys de Loury, ont été commencées vendredi, et n'ont été terminées que le mer-

credi soir, 8 mai. Ces opérations ont, au contraire, démontré aux experts que les débris examinés ne contenaient pas la moindre trace de poison.

— Une lettre d'Aire (Pas-de-Calais), le 5 mai, porte :

« Les prisonniers hollandais évadés d'Aire, au nombre de dix-huit, ont été arrêtés à Mons par les Belges et reconduits par eux jusqu'à la frontière de France. Ils sont arrivés avant-hier à Aire où ils ont été immédiatement emprisonnés dans les casemates de la porte d'Arras. »

— Le beau navire *la Rose*, du Havre, vient de faire, sous le commandement du capitaine Top-sent, un voyage remarquable par sa célérité. Ce bâtiment, parti le 16 juin dernier du Havre pour la Chine, est arrivé le 5 de Canton au Havre, après 10 mois et 20 jours d'absence.

— Il paraît que les hannetons se multiplient prodigieusement, et causent de grands dégâts dans les campagnes du département de l'ouest; car on lit dans les journaux du Mans que le conseil-général a accordé 6,000 fr. pour primes à leurs destructeurs. Chaque boisseau ras sera payé 50 centimes, et la prime ne sera accordée qu'à la classe peu aisée.

— On écrit de Cherbourg, le 6 mai :

« M. le contre-amiral baron Mackau, récemment appelé à prendre le commandement de l'escadre de blocus des côtes de Hollande, est arrivé ici avant-hier. »

— On écrit de Zurich, le 2 mai :

Voici un extrait de la lettre adressée au vorort par le gouvernement d'Uri, sous la date du 24 avril :

« Le gouvernement de l'état d'Uri ne peut s'empêcher de blâmer sévèrement la conduite de l'administration bernoise, et de demander au vorort :

1° Qu'il intervienne énergiquement pour expulser hors de la Suisse ce corps dangereux (les réfugiés polonais)

2° Que les ordres qu'il donnera à cet effet soient exécutés avec rigueur.

« Nous ne doutons pas que la nécessité de cette mesure ne soit reconnue par la majorité des états suisses. Quoiqu'il en soit, le gouvernement d'Uri saura prendre les mesures nécessaires pour éloigner des frontières ces exilés, soit qu'ils s'y présentent en corps, soit qu'ils apparaissent isolément. »

— On écrit d'Ancône, le 28 avril :

« Il n'est nullement question, dans les lettres reçues de Grèce, du départ des troupes françaises qui sont concentrées à Navarin.

« Sur les drames (nouvelle monnaie grecque), et sur presque toutes les monnaies, est gravée d'un côté une croix grecque au-dessous de laquelle se trouve le millésime en caractère grec, de l'autre côté est le demi-buste d'Othon, au-dessous duquel est écrit le mot *Othon*, et tout autour du buste, ces mots en grec : *Othon, roi de la Grèce*.

— D'après un décret de la régence grecque, tous les Grecs indistinctement sont obligés de porter la cocarde nationale composée de deux couleurs, blanc et bleu céleste.

— Le roi d'Espagne vient, par un décret en date du 3 avril dernier, de supprimer définitivement les mesures sanitaires que la crainte du choléra avait fait prendre. Les navires ayant à bord des marchandises réputées susceptibles, ou qui auraient communiqué avec des ports suspects, sont seuls exceptés des bénéfices de ce décret.

— Dans la séance de la *chambre des députés* d'hier M. Laffitte a développé sa proposition relative à la distribution des fonds de l'amortissement. Sa proposition, dit M. Laffitte, a pour but d'ordonner que la somme annuelle affectée au rachat des rentes, soit distribuée proportionnellement entre les différents fonds publics, et qu'on ne puisse racheter qu'autant qu'ils seront cotés au-dessous du pair. Si les fonds s'élèvent au-dessus du pair, les sommes qui resteront en réserve ne pourront être employées aux besoins publics pour diminuer d'autant l'impôt sur les boissons ou être affectées à l'achèvement des travaux publics.

Sur la demande de plusieurs membres, cette proposition a été renvoyée à la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'amortissement, sans rien préjuger sur la prise en considération.

La chambre a continué ensuite la discussion de la loi sur les attributions municipales.

## BELGIQUE.

### VOYAGE DU ROI.

Le roi est arrivé le 8 mai, vers six heures du soir à St.-Nicolas. Un grand dîner lui a été servi. On y remarquait MM. les sénateurs de Snoy et Vilain XIII. Les musiques du 5<sup>e</sup> de ligne et de la société d'harmonie ont donné des aubades. L'illumination a été générale. S. M. a fait remettre 100 fl. à une vieille femme qui a été renversée sous sa voiture au passage par Waesmunster.

Parti le lendemain pour Beveren, le roi s'y est arrêté quelques instans chez le bourgmestre et a poursuivi sa route vers Calloo où il a passé la revue de la 7<sup>e</sup> division et inspecté le fort Ste.-Marie. S. M. s'est long-temps entretenue avec le général Buzen et plusieurs officiers. Après S. M. s'est embarquée dans un canot de la marine royale, avec les généraux Desprez, Buzen et le major Dubosch, pour inspecter la flotille qui l'a salué de 21 coups de canon. Le commissaire du district avec la maison militaire suivaient dans un autre canot. Le roi est allé ensuite inspecter les forts de la Croix et de la Perle. Redescendu à terre, le roi est monté à cheval pour se rendre au Doel en suivant les digues qui bordent les inondations. Après la revue et un déjeuner chez le bourgmestre, S. M. est retournée à cheval jusqu'à Calloo où ses voitures l'attendaient; elle s'est rendue ensuite par Burght à Bazele, chez le comte Vilain XIII, et à Tamise chez le baron de Snoy. Le roi était de retour à St.-Nicolas à neuf heures du soir.

Dans toutes ces excursions, S. M. a été reçue avec un enthousiasme inexprimable.

S. M. est arrivée le 10, à deux heures et demie à la porte d'Anvers, à Gand, où elle a été reçue par MM. les généraux Magnan et Malherbe, le commandant de la place, les officiers de la garde civique et tout leur état-major.

Le roi s'est dirigé vers le grand bassin où il a passé les troupes en revue. S. M. a témoigné sa vive satisfaction de la belle tenue de nos soldats. Après la revue le cortège s'est rendu à l'hôtel du gouvernement provincial où S. M. a été reçue au bas du grand escalier par M. le baron de Lamberts, gouverneur de la province, et les membres du comité de conservation. Pendant toute la durée du trajet les cris de *Vive le roi!* n'ont pas cessé de retentir. La conduite de la régence n'a en rien influé sur les sentimens de nos concitoyens; l'élu de la nation a reçu les témoignages de la joie la plus vive; S. M. paraissait émue de tant d'affection.

Une foule de pétitions ont été présentées au roi tant dans les rues que dans l'hôtel du gouvernement, S. M. les a reçues avec la plus grande bienveillance.

A six heures de relevée, un superbe dîner de 56 couverts a eu lieu au gouvernement. A la droite du roi se trouvait Mme. la baronne de Lamberts et à sa gauche Mgr. l'évêque. Les principaux conviés étaient MM. les généraux Magnan et Malherbe, MM. les vicaires-généraux, M. le chanoine Tiest, M. le colonel Van de Poele, les membres du comité de conservation et plusieurs membres de l'ordre judiciaire. On a remarqué l'absence de plusieurs membres de la régence.

Pendant le dîner la musique de la garde civique a exécuté plusieurs airs patriotiques.

A huit heures, S. M. s'est rendue au spectacle où les cris de *Vive le roi!* ont retenti de toutes parts. S. M. s'est retirée à neuf heures et demie.

Le roi n'est pas sorti le 11, au matin, il a reçu Mgr. l'évêque et quelques autres personnes de la ville. A une heure S. M. est partie pour Bruges où les plus grands préparatifs sont faits pour la recevoir. Les mêmes acclamations qui avaient accueilli S. M. à son arrivée l'ont accompagnée lors de son départ.

Avant d'arriver à Lokeren, le roi se sentant indisposé est descendu dans un cabaret où il a pris un verre d'eau et s'est promené pendant une demi-heure dans le jardin; il a laissé aux gens de la maison des marques de sa munificence.

## BRUXELLES, LE 12 MAI.

Par arrêté royal, M. le général comte d'Hane de Steenhuyzen, adjudant-général du roi, est nommé commandant supérieur du régiment des guides.

— M. le général Goblet est parti hier matin pour Bruges.

— M. le ministre de la guerre part après-demain pour faire une tournée et visiter les camps qui viennent d'être formés.

— M. Firmin Rogier, secrétaire de la légation belge à Paris, est arrivé hier à Bruxelles, en congé.

— Le quartier-général de la deuxième division qui était établi à Malines vient d'être transféré à Lierre.

Des mouvemens de troupes appartenant à cette division doivent avoir lieu les 12, 13, 14, 15 et 16 de ce mois.

— On s'occupe de la restauration de la façade de l'église paroissiale de Sainte-Catherine, l'une des plus anciennes de Bruxelles. En 1784, il fut question de la démolir, parce qu'on craignait que quelque partie ne s'écroulât; mais, après différentes contestations, on entreprit, l'année suivante, de grands travaux de réparation qui exigèrent un temps assez considérable, pendant lequel les offices de la paroisse se firent dans l'église des chartreux. Celle-ci a disparu depuis, et la première a été restaurée de manière à exister encore plusieurs siècles. Quelques-uns de ses tableaux la rendent digne de la visite des étrangers amateurs.

— Tous les fonds, à la bourse du jour, étaient recherchés, et chez tous nos spéculateurs on remarquait un grand mouvement.

Il est 3 heures et demie, l'emprunt belge est fait à 87 1/4, et les perpétuelles 5 % 68 3/4.

## LIEGE, LE 13 MAI.

Il circule de fausses pièces de cinq francs dans le district de Roulers, à l'effigie de Louis-Philippe; elles ont la couleur du plomb, et ne pèsent que trois francs et demi; elles portent le millésime de 1832, et la marque W. (Lille); la gravure du cordon n'est pas claire; et il se trouve un point entre le 3 et 2.

— Le 11 de ce mois, une trentaine d'individus ont comparu devant le tribunal correctionnel de Verviers, comme prévenu d'avoir oublié ou sciemment négligé de se faire inscrire aux rôles de la milice; ils ont tout été condamné à 16 francs d'amende ou à huit jours de prison en cas d'insolvabilité; leurs parens ont en outre été condamnés à 53 francs d'amende ou à un mois de prison en cas de non paiement.

— On lit dans le *journal d'Arlon* :

« Nous donnons aujourd'hui quelques faits dont la réunion n'est pas sans gravité. Nous appelons l'attention du gouvernement sur ce qui se passe dans le rayon.

« Deux jeunes gens d'Arlon, ayant appartenu à la garde civique qui dans le temps fut chargée d'investir le château de Mme. Tornaco, à Sanem, se rendaient chaque semaine à Luxembourg pour y faire achat d'objets d'approvisionnement. Ils ont été reconnus, il y a quelques jours par des hommes de la bande Tornaco et aussitôt conduits au fort Bourbon. »

— Le 8 de ce mois, des prussiens de la garnison de Luxembourg se sont rendus au village de Bertrange, pour arrêter trois miliciens belges qui s'y trouvaient en permission. L'un de ceux-ci s'évada, le second, malade au lit, n'a pu être transporté, le troisième a été conduit dans les prisons de la forteresse.

— M. Chauchet-Bourgeois, sénateur, élu par les districts de Virton et Neufchâteau, vient de donner sa démission pour raison de santé.

— Par arrêté royal le sieur F.-E. Giroux, actuellement inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Huy, est nommé conservateur des hypothèques et receveur des domaines et des revenus provinciaux à Verviers ;

Le sieur J. L. Maréchal, actuellement vérificateur de la même administration dans la province du Brabant, est nommé vérificateur de première classe dans la province de Liéges

— Les journaux hollandais du 11 ne contiennent aucune nouvelle politique intéressante. La *Gazette de Leyde* publie sur un jeune homme de 24 ans trouvé le 5 de ce mois dans les environs de cette ville, et qui paraît avoir été depuis son enfance séquestré de toute société et élevé de la manière la plus barbare, des détails qui ressemblent assez à ceux de l'histoire de Gaspar Hauser, de Nuremberg, dont les feuilles publiques se sont tant occupées dans le temps.

— Le bateau à vapeur *la Reine des Belges* vient d'être achevé, et il partira le 5 de ce mois de Liverpool pour Ostende.

On espère que pour le 20 mai on pourra faire l'essai de sa navigation sur le canal de Bruges à Ostende.

— Le roi de Danemark a adressé le 24 avril à la chancellerie d'état, la rescrit suivant :

« Comme par suite des émigrations nombreuses de réfugiés polonais il est possible que plusieurs d'entre eux aient le projet de fixer leur séjour dans nos états, nous annonçons à notre chancellerie que ces réfugiés devront être repoussés, à moins qu'ils ne soient munis de passeports visés par les ambassades russes. »

#### DERNIERES NOUVELLES DE LA TURQUIE.

On écrit de Vienne en date du 4 mai :

« On attend toujours une réponse d'Alexandrie au projet de traité a été envoyé pour être soumis à la ratification de Mehemet-Ali.

« Une révolte a éclaté à Unnah en Bosnie. Mehemet-Bey est à la tête de ce mouvement et a fait bloquer toutes les forteresses.

« On espère cependant mettre bientôt les rebelles à la raison. »

#### CIRCULAIRE DE Mgr. L'ARCHEVEQUE DE MALINES.

A Messieurs les curés du diocèse de Malines.

Messieurs, à la veille des élections qui vont avoir lieu pour la chambre des représentants, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de vous donner quelques instructions, que nous vous prions de suivre ponctuellement.

Il est de la plus haute importance que vous fassiez connaître à tous vos paroissiens leur obligation d'implorer dans une circonstance si grave le secours du Ciel, afin que les choix tombent sur des personnes dont la capacité et le dévouement donne l'assurance qu'ils travailleront efficacement au bonheur et à la tranquillité du pays et au maintien de la liberté de notre sainte religion.

Pour les convaincre de l'importance de ce devoir, il suffit de leur faire voir la grande part que prend la chambre à la confection des lois et à la direction des affaires publiques.

Il est également nécessaire de faire comprendre spécialement à ceux qui ont le droit de voter, qu'ils sont obligés en conscience de faire usage de ce droit, en assistant avec assiduité aux élections et en ne donnant leurs votes qu'à des hommes qui en sont dignes, qu'un bon choix peut dépendre d'une seule voix, et que leurs votes n'auront d'influence que pour autant qu'ils seront unis et portés sur la même personne.

Nous avons appris avec douleur qu'il se trouve dans notre diocèse des personnes, d'ailleurs très-respectables, qui craignent de se faire inscrire sur la liste des électeurs, ou s'abstiennent de prendre part aux élections. Nous vous engageons, Messieurs, à les convaincre de leur erreur, en leur représentant les maux que leur négligence peut entraîner, et en leur faisant comprendre qu'il est du devoir d'un bon chrétien de concourir au bonheur de sa patrie, de faire le sacrifice de son repos, de suspendre le soin de ses affaires, de s'exposer même à quelques désagréments, lorsque le bien général l'exige.

Vous pourrez employer les mêmes motifs pour engager les personnes qui seront appelées à la chambre par la confiance de leurs concitoyens, à ne pas refuser une mission qui leur procurera fréquemment l'occasion de faire le bien.

Mais si nous excitions votre zèle pour cet important objet, nous vous engageons aussi à user de prudence et de discrétion, afin que notre saint ministère ne soit point dans la chaire de discussions politiques; vous vous abstiendrez de toute insinuation odieuse, de tout ce qui peut offenser qui que ce soit; vous vous bornerez à rappeler à vos

connaître les devoirs que nous venons vous indiquer, dans le seul but d'assurer le bien de la religion, le repos et le bonheur du pays.

Nous ordonnons à cette fin ;  
1<sup>o</sup> Que notre présente lettre soit lue au prône le dimanche 12 de ce mois.

2<sup>o</sup> Que le dimanche, 19 de ce mois, la messe paroissiale soit précédée du *Veni Creator*, et qu'on y ajoute la collecte, la secrète et la post-communion du Saint-Esprit.

Nous sommes avec les sentiments du plus sincère attachement

Messieurs,  
Votre très humble et très-affectionné serviteur,  
ENGELBERT, archevêque de Malines.

Malines, le 4 mai 1833.

Une circulaire de Mgr. l'évêque de Liège de la même teneur a été lue hier au prône dans les églises de cette ville.

On lit dans le journal ministériel le *Globe and Traveller* :

« Les gouvernements qui sont convaincus que leur administration intérieure est vicieuse, essaient souvent de détourner l'attention de leurs sujets par une guerre étrangère. Telle fut la politique de Bonaparte, tel est maintenant le système suivi par le roi de Hollande. L'intérêt du roi de Hollande, dans la question qui s'agit maintenant est entièrement séparé, et sous plusieurs rapports, opposé, à celui de la nation hollandaise. Il sait, que quand il fera la paix avec la Belgique, il devra entamer des discussions sérieuses avec ses sujets, et il préfère une querelle extérieure à une querelle intérieure, sans s'inquiéter de la ruine dans laquelle il peut envelopper toute la nation hollandaise. La liste suivante des questions qui doivent être résolues par le roi et ses sujets hollandais, quand la querelle belge sera terminée, peut en quelque sorte expliquer cette ténacité, dont on a de la peine à se rendre compte, à refuser toute espèce d'arrangement.

« D'abord, il y a une question catholique. S. M. est protestante et orangiste, dans le sens qu'on donna ici à ces mots lors de la discussion sur l'émancipation catholique; sur près de 2,400,000 sujets hollandais, 800,000 sont catholiques, c'est-à-dire près du tiers de la population. Cette partie se plaint beaucoup de sa conduite politique et religieuse. C'étaient des motifs tout-à-la-fois religieux et politiques qui séparèrent les Belges de leur ancien roi; la même cause peut produire les mêmes effets en Hollande.

« En seconde ligne vient la réforme parlementaire; les états-généraux ne sont qu'une espèce de représentation; tous opinent du bonnet, et l'opposition consiste en cinq ou six membres, qui de temps en temps murmurent une opinion différente de celle du gouvernement.

« Troisièmement, vient la question sur la responsabilité des ministres. La constitution dit que les ministres hollandais seront les conseillers responsables de la couronne; le souverain les a rendus par la pratique les instruments soumis de ses volontés. Depuis long-temps on demande une loi qui limite et qui établisse d'une manière précise la responsabilité des ministres, et le refus du roi de Hollande de satisfaire à cette demande fut un des principaux griefs des Belges. Il nous reste à voir si les Hollandais voudront bien s'en passer.

« Vient ensuite une question peu importante, celle de la banqueroute nationale. La conférence, par les 24 articles et par le traité de novembre, dégrava les Hollandais d'une dette dont les intérêts s'élevaient à 8,400,000 florins par an, au lieu de 19 millions, laissant le reste de côté; pendant les deux dernières années la dépense annuelle de l'armée hollandaise, qui n'a été maintenue que pour mettre le roi à même de ne pas accepter les 24 articles, a un peu surpassé le revenu annuel de la Hollande. La conséquence a été que toutes les autres dépenses de l'état, en y comprenant même les intérêts de la dette, ont été payées par des emprunts et le résultat sera que les intérêts qui devront être payés pour ces emprunts seront au moins égaux aux 8,400,000 fls. que la Belgique doit payer, de sorte que le roi aura entièrement rendu nulles les bonnes intentions de la conférence, et qu'il imposera à ses sujets hollandais une charge annuelle à peu près aussi forte que celle supportée, lors de l'union, par tout le royaume. La nation hollandaise ne peut et ne doit pas souffrir cela, et la seule question qui laisse encore du doute en Hollande est celle de sa-

voir comment les intérêts des tiers s'aplaniront, lorsque la paix sera faite.

« Une autre question de quelque importance s'éleva ensuite, savoir si la Hollande séparée de la Belgique restera royaume ou redeviendra république.

« Lorsqu'on a bien considéré ces points épineux et d'autres encore non moins importants, il est possible de concevoir comment le roi de Hollande, comme un joueur désespéré, continue à jouer quitte ou double, quoique chaque coup diminue ses chances de gain, et augmente les conséquences accablantes de la perte.

« Mais tout ceci n'est pas une raison pour que la paix et les intérêts de l'Europe soient sacrifiés aux vues égoïstes d'un seul homme; et si la nation est aveuglée par les russes de son gouvernement, au point de le soutenir dans la ligne ruineuse et inconsidérée où il s'est engagé, la Hollande doit supporter alors les conséquences de sa folie. Nous le répétons, si l'obstination du roi de Hollande forçait la France et l'Angleterre à prendre des mesures plus actives contre lui, il ne jouirait jamais des avantages du traité de novembre. »

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 7 mai 1833.

Présens : MM. Louis Jamme, président; Gm. Plumier, Dejaer, Demonceau, Defoos, Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Laminne, Richard, Billy, Dehassé, Burdo, Lombard, Frankinet, de Stockhem et Bayet.  
Empêchés : MM. Dewandre et Francotte.

Le conseil renvoie à une commission les observations des professeurs du collège municipal, sur le programme des études.

— La commission fait son rapport sur la question de savoir si la ruelle Benuquenne sera supprimée. Elle servait autrefois de communication entre le faubourg St-Gilles et le quai, lorsque les grandes eaux, empêchaient le passage du pont d'Avroy. Mais l'exhaussement du pavé et les autres changements faits sur ce point de la ville ont maintenant rendu inutile cette communication, qui déjà, est supprimée par le fait; suppression qui intéresse d'ailleurs la salubrité et l'ordre publics. Le conseil, adoptant la proposition de la commission est d'avis d'autoriser cette suppression, et de céder le terrain de la ruelle supprimée respectivement aux habitants dont les propriétés sont contigues, ou qui avaient des portes sur ce passage, laissant aux bourgmestre et échevins de fixer de gré à gré le prix de ces parcelles.

— M. F. Lagasse, fontainier de cette ville réclame contre la réduction de son traitement de 840 francs à 600 francs. Il s'appuie sur ses longs services de 40 années, son dévouement et les ble-sures graves qu'il a reçues dans l'exercice de son emploi. Le conseil reconnaissant l'exactitude des faits sur lesquels le réclamant se fonde, rétablit ledit traitement à 840 francs, sous la condition qu'il s'adjoigne son fils dans l'intérêt de ses fonctions, et que dans le courant de 1833, il fournira les renseignements nécessaires pour dresser avec exactitude le plan général de tous les conduits et bassins d'eau de cette ville, travail demandé depuis long-temps.

— La fabrique de Ste-Walburge insiste sur la nécessité de reconstruire le presbytère et d'un subsidé. L'échange de cette ancienne maison, inhabitable aujourd'hui, contre une autre à proximité de l'église, est, dit-elle, impossible; et en attendant que l'on puisse faire la dépense de sa reconstruction, cette fabrique propose d'y exécuter les réparations indispensables par l'emploi de 350 florins (740 francs 74 centimes) alloués au budget de 1832, et des 4,200 francs proposés dans celui de 1833. Le conseil adopte cette proposition, sous la condition que ladite fabrique soumette à la régence, avant la fin du mois courant, les plans et devis estimatif desdites réparations, dont les travaux seront mis en adjudication, et sauf l'allocation des 4,200 francs par la députation des états.

— Le conseil fixe à 525 francs par an l'indemnité accordée au concierge de l'école industrielle, tant pour le chauffage et l'éclairage, à raison de 26 becs de quinquets et de 2 feux par jour de leçons, que pour le balayage et les objets nécessaires à ce service; et il lui est aussi accordé un traitement annuel de 200 francs.

Pour copie conforme :

Le secrétaire de la régence, DEMANX.

#### FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE S. JACQUES.

##### RÉPARATIONS DE L'ÉGLISE.

L'église de St-Jacques est sans contredit le monument le plus remarquable de Liège; elle fixe l'attention des voyageurs par son architecture gothique. Cependant cet antique édifice menace de tomber en ruine sans de promptes réparations; à défaut de ses ressources, la fabrique a demandé des subsidés, mais le gouvernement lui a mandé qu'il ne pouvait accorder toute la somme nécessaire et qu'il fallait chercher d'autres moyens. Il a indiqué celui prescrit par l'article 100 du décret du 30 décembre 1809. En conséquence le conseil de fabrique a décidé qu'il sera fait une souscription à laquelle seront priées de prendre part toutes les personnes qui s'intéressent à la conservation de ce beau temple nécessaire à l'exercice du culte et réclamé par les arts.

ETAT CIVIL DE LIEGE Du 10 mai.

**Naissances :** 2 garçons, 2 filles.

**Décès :** 2 filles, 2 femmes, savoir : Marie Jeanne Guyot, âgée de 38 ans, blanchisseuse, à la Chartreuse, épouse de Philippe Lourtie. — Amélie Depréz, âgée de 25 ans, couturière, rue Charavoie.

**Du 11 mai. — Naissances :** 3 garçons, 4 filles.

**Décès,** 2 garçons, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Y von Conninck, âgé de 24 ans, grenadier au 5<sup>e</sup> bataillon du 9<sup>e</sup> régiment. — Jeanne Catherine Pepinster, âgée de 80 ans, fileuse, rue Beaugard, veuve de Joseph Sante. — Marie Elisabeth Kintin, âgée de 69 ans, rue du Champion, veuve de Servais Joseph Charles.

**MÉPHISTOPHELES** — Sommaire des articles du n<sup>o</sup> du 12 mai. — Chronique théâtrale — Rocco a-t-il été emporté par le diable ? — La métamorphose du calice. — Petit catéchisme électoral, à l'usage des électeurs des villes et des campagnes. — Méphistophélès à Jean La Tulipe, de Leuze. — Avis aux électeurs de Nivelles. — Annonces.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**VENTE CONSIDÉRABLE DE FLEURS ET ARBUSTES.**

Mardi 14, à 2 heures, à la salle de François THONNARD, on VENDRA une très riche et nombreuse collection de rosiers rares du Bengale, et quantité d'orangers, citronniers avec fleurs et fruits, diosma, poligala, camelia, metrocuderos, azalea, aindica et autres. quinedia, amerrillis, et quantité d'autres trop long à détailler. 296

**TRES-BELLE VENTE DE FLEURS.**

Vendredi 17 mai, à 2 1/2 heures après-midi, on VENDRA chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, une belle collection de PLANTES, parmi lesquelles quarante variétés de camélias, plantes de serre tempérée, rosiers rares du Bengale et autres trop longs à détailler. 300

**ARDOISES du moulin Ste-Anne de FUMAY.**

A. DISCRY, commissionnaire, quai sur Meuse, n<sup>o</sup> 940, prévient le public qu'il vient de recevoir une grande quantité d'ARDOISES du Moulin, première qualité qu'il VEND à un prix modéré.

Il composera pour des fortes parties. Le magasin sera constamment bien fourni et le camionnage en ville se fera gratis. 140

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIEGE.**

**Faillite de Henri Halin.**

Par jugement du 9 mai 1833, enregistré le 10, le tribunal déclare le sieur Henri Halin, négociant à Liège, rue Chaussée des Prés, en état de faillite, dont il fixe l'ouverture au 26 février dernier.

Nomme M. J. J. Watrin-Dardespine, juge-suppléant pour remplir les fonctions de commissaire, et M<sup>e</sup> Jean Louis Gillet, avocat, pour remplir les fonctions d'agent.

Ordonne l'apposition des scellés et le dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour dette.

**FAILLITE DELIMOY-RENARD.**

Les créanciers de Lambert Delimoy-Renard, ancien maître batelier, domicilié à Dinant, sont invités à se trouver à la salle des audiences du tribunal civil de Dinant, samedi dix-huit courant à deux heures de relevée, à l'effet de procéder à la nomination d'un syndic provisoire.

Dinant, le 11 mai 1833. Le juge-commissaire, H. MARSIGNY. 286

Le mercredi 15 mai 1833, trois heures de relevée, VENTE en l'étude de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, place de la Comédie, d'une grande et belle MAISON, sise à Liège, quai sur Meuse à l'eau, n<sup>o</sup> 946, appartenant à M. Edouard Péard. — On accordera de grandes facilités pour le paiement. — S'adresser pour voir les lieux et connaître les conditions de la vente audit M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, dépositaire des titres. 139

( ) Lundi 20 mai 1833, à dix heures précises, dans le chantier de S<sup>r</sup> L. DELVAUX, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une partie des plus considérables de bois sciés, savoir : une quantité extraordinaire de planches et quartiers de chêne, de toute sorte de fortes longueurs pour faire de beaux planchers, fort seches, propres à employer de suite; une grande quantité de beaux horrons de chêne et pièces de bois de toute dimension; beaucoup de fûtures, barreaux et feuillots, le tout fort sec; une très-grande partie de posselets, terrases et vères; une quantité extraordinaire de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc; horrons de frêne, de cériseur et d'orme; plusieurs cents de rais, jantes et douves; lattes à plafonner; vingt belles vernis, etc., etc. Argent comptant.

NB. On commencera par la belle partie de horrons de chêne et pièces de bois.

A VENDRE de rencontre deux cuves et deux refroidisseurs de brasserie. S'adresser au n<sup>o</sup> 1143, rue Roture. 222

Mme GILLON-NOSENT, Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 32, de retour de Paris, a l'honneur d'informer qu'elle en a rapporté et qu'elle en reçoit encore chaque jour, des assortiments d'objets les plus nouveaux et les plus distingués. EN ETOFFES, SCHALS, QUINCAILLERIE FINE et PARFUMERIE.

Les choix qu'elle a faits en MOUSSELINE, JACONS, TOILES IMPRIMEES, GUINGHAMS, etc., ne laissent rien à désirer; on trouvera donc chez elle, à des prix très-mo-dérés, un bel assortiment de SCHALS RICHES, 5/4 et 6/4, en thibet, brochés et imprimés; SCHALS-TENTATION, HER-NANI, et en crêpe; — ECHARPES Damassquinées et autres de divers genres; — FICHUS nouveaux dits BORGIA et autres; — CRAVATTES en soie et en mousseline; — SAUTOIRS, VOILES en tulle et en gaze; — SACS brodés, SACS A LA LUCRECE et à la MARIE-STUARTS; — GANTS de toute espèce, — BAS de coton gris et noirs, Bas de coton blanc, uni et bradequin; — Jupons en piqué blanc, avec bordures; — GILETS de toutes couleurs en soie, cachemire, poils de chèvre, et piqué; — GROS DE NAPLES, PERSANE, MAR-CELINE, et ALEPINE noire; — Elle a reçu aussi un nouvel assortiment d'Ombrelles et de Parapluies, D'OBJETS en BRON-ZE, de BIJOUX dorés, de petits FLACONS décorés, et quan-tité d'autres objets élégants et de bon goût.

Les créanciers de Madame veuve BRACONNIER, sont priés de remettre leurs titres à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 283

Une DEMOISELLE âgée de trente ans, très au fait du commerce d'épicerie et connaissant aussi l'aunage, désire se PLACER dans une bonne maison de commerce de Liège ou des environs. S'adresser audit n<sup>o</sup>.

Lundi 20 mai 1833, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères:

- 1<sup>o</sup> De deux pièces de PRE situé à Herstal, en lieu dit Commune, contenant 13 perches environ.
- 2<sup>o</sup> D'une RENTE de 3 francs 68 centimes, due par les sieurs Bernard et Hubert, de Fexhe-au Haut-Clocher.
- 3<sup>o</sup> Une rente de 6 francs 07 centimes, due par la veuve André Charlier de Chaumont.
- 4<sup>o</sup> Une rente de 6 francs 07 centimes, due par MM. Rossius et Le Liégeois, de Hermée.
- 5<sup>o</sup> Une rente de 4 fls. 18 sous 2 liards, due par M<sup>e</sup> Desoer, du rivage-en-pot.
- 6<sup>o</sup> Une rente de 4 francs 07 centimes, due par M. Delhaille.
- 7<sup>o</sup> Une rente de 4 francs 55 cent., dus par Hélène Jolot, de Mortroux.
- 8<sup>o</sup> Une rente de 2 francs 43 centimes, due par la veuve Martin Libotte, de Montegnée.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 284

Le 30 MAI 1833, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle MAISON, située fau-bourg Saint-Gilles, n<sup>o</sup> 485. Cette maison, propre à tout com-merce, se compose de 11 pièces à feu, cour, jardin, puits, ci-terne, grandes caves, etc.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 285

A LOUER dès-à-présent une jolie MAISON de campagne, sise à Liège, rue l'Agnot ou Naimette, paroisse Sainte-Mar-guerite, avec six pièces à feu, greniers, cave, pompe, puits et beau jardin bien arboré. S'adresser rue Basse Sau-venière, n<sup>o</sup> 805. 282

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la pétition de la dame veuve Libert, tendante à faire cons-truire un four à pains, dans sa maison située au pied du Pont des Arches, n<sup>o</sup> 439, quartier de l'Est; arrêtent:

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir, aient à les adresser à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 10 mai 1833. Le bourgmestre, Louis JAMME Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande de la dame V<sup>e</sup> Grégoire, propriétaire de la maison n<sup>o</sup> 319, rue Pierreuse, tendante à établir un four à cuire le pain, dans une pièce située derrière ladite maison, occupée par la Delle. Josephine Charlier, boulangère;

Arrêtent: Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à adresser leurs motifs à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 10 mai 1833. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur J. Auguste Decamp, demeurant der-rière la Magdelaine, n<sup>o</sup> 400, tendante à établir une distil-lerie dans un jardin situé derrière la maison qu'il habite;

Arrêtent: La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de Saint Denis. Les person-nes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir sont invitées à les faire consigner dans le procès-verbal d'in-formation au secrétariat de la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 8 mai 1833. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu les demandes:

1<sup>o</sup> d'Arnold Paquot, tendante à établir deux fours à bri-ques sur un terrain situé en deça de la barrière au faubourg Ste-Walburge.

2<sup>o</sup> De N. Haniquenne, ayant pour objet d'être autorisé à établir une briqueterie temporaire, dans une prairie qui lui appartient et qui est située aux limites dudit faubourg.

Arrêtent: Les deux demandes susmentionnées seront publiées par voie des journaux et affichées tant sur la pierre noire à l'hô-tel de ville qu'à la porte de l'église Ste-Walburge. Les per-sonnes qui auraient à former opposition, sont invitées à adre-sser leurs motifs à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 10 mai 1833. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire DEMANY.

**PROVINCE DE LIEGE.**

**Travaux publics. — Adjudication.**

Le 18 du courant, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gou-vernneur de cette province ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des ouvrages à exécuter en maçonnerie et plâtrage aux toits et aux bâti-ments dépendants du pont à bascule d'Ayeneux, sur la route de deuxième classe, numéro 15, de Liège vers Aix-la-Chapelle.

Le devis d'après lequel il y sera procédé est déposé à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

A Liège, le 4 mai 1833.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

**COMMERCE.**

Bourse de Vienne du 3 mai. — Métalliques, 92 5/16 — Actions de la banque 1213.

Fonds anglais du 10 mai. — Consol., 87 3/8 1/2 0/0. — Bonds belges, 85 1/4 1/2 0/0. — Fonds Hollandais, 45 3/4 7/8.

Bourse de Paris du 10 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, 102 3/8 — 4 1/2 p. 0/0, 00 00. — Rentes, 3 0/0, 77 85 — Actions de la banque, 1760 00. — Certificat Falconnet, 92 50 — Emprunt royal d'Espagne, 89 1/4. — Emprunt d'Haïti, 270 0/0. — Empr. romain, 89 0/0. — Empr. belge, 88 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 10 mai. — Dette active, 45 1/2 000; — idem différée, 1 3/16 — Bill. de change, 19 7/8. — Syndicat d'amort., 78 1/8 00; idem 3 1/2 0/0, 64 3/8. — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de com-merce, 89 1/4. — Rus. Hop. et C<sup>e</sup>, 87 3/4 et 00, idem ins. gr. liv., 98 5/8 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 0/0, 78 0/0 à 00. Métalliques, 89 1/2. — Naples Falc., 83 3/4. idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 00 0/0. — A. N. 1<sup>re</sup> levée, 0 0/0. — Rente perp., 67 1/4 1/6. — Lots de Pologne, 0. — Brésil, 68 1/4 00. — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 32 7/8 à 0/0 — Con-guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 00.

**Bourse d'Anvers, du 10 mai.**

Changes.	à courts jours.			à deux mois.	à trois mois.
	à 15 jours.	à 30 jours.	à 45 jours.		
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.				
Londres.	12 20	12 15			
Paris.	47 1/8	46 7/8		46 3/4	A
Francfort.	35 7/8	35 3/4		35 9/16	A
Hambourg.	35 3/8	35 3/16		35 1/16	A

Escompte 4 0/0 0/0.

**Effets publics.**

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 00 0/0	
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	87 87 1/8 A.
	Dette active,	98 1/2 A.
	Oblig. de Entr.	5 00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 83 1/2 P 90 1/4 A.

**Arrivages au port d'Anvers, du 10 mai.**

Le ever hanovrien Concordia, cap. Stemmer, ven. de Ham-bourg, chargé de colza.

Le steeper danois Elisabeth, cap. Engers, ven. de Remders, chargé d'avoine.

Le tjalk hanovrien Hoffnung, cap. Arians, ven. de Werds-lingen, chargé de céréales.

La bark norvégien Waaren, cap. Holst, ven. de Gotten-bourg, chargé de bois de construction.

La bark norvégien Fréderichs Minde, cap. Morch, ven. de Gottenbourg, chargé de bois de construction.

Bourse de Bruxelles, du 11 mai. — Dette active belge, 46 3/4 N. — 24 millions, 87 0. — Dette active hollandaise, 46 0/0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.